



Extrait du registre des délibérations  
du Bureau de la Communauté de  
Communes du Val de l'Indre

---

Séance du 28 juillet 2009

---

**N°2009.07.B.6**

**OBJET : ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZI 1056 -  
AU PROFIT DE M. PETRAULT – SARL PETRAULT  
ZAE DE LA TOUR CARRÉE- COMMUNE DE TRUYES**

Le vingt huit juillet deux mille neuf à quinze heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

*Etaient présents :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

*Absents excusés :*

- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

M. le Président indique que M. PETRAULT, co-gérant de l'entreprise SARL PETRAULT, a sollicité la Communauté de Communes pour l'achat d'une parcelle de 2 549 m<sup>2</sup> située sur la zone d'activités économiques de la Tour Carrée à Truyes.

Son projet consiste en la construction de locaux professionnels et commerciaux d'une surface estimée à 796 m<sup>2</sup> (show room, bureaux et atelier). Ces locaux seraient destinés à accueillir, pour une partie, l'entreprise SARL PETRAULT (bureaux et petit stockage) sans qu'il y ait d'activité de BTP sur ce site, et pour une autre, à être loués à des entreprises artisanales ou commerciales. Il est précisé que la SCI TRATER assurera le partage financier de l'opération.

Un premier terrain avait été proposé à M. PETRAULT mais il s'est avéré non constructible sans modification préalable du PLU de Truyes (bande de retrait par rapport à la RD 943 de 45 mètres qui grève la majeure partie de la parcelle). Compte tenu des délais de modification du PLU, estimés à 6 mois, du calendrier du chef d'entreprise, et de l'abandon du projet de M. PHAM, un nouveau terrain a été proposé à M. PETRAULT.

Il est précisé que ce terrain est grevé d'une servitude de passage pour des canalisations souterraines Eaux Usées. La Commune de Truyes a également informé la CCVI que cette parcelle est soumise à un PAE à hauteur de 3,597€ / m<sup>2</sup>.

Vu le courrier de réservation de M. PETRAULT en date du 2 février 2009 et de l'accord sur le nouveau terrain proposé ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique en date du 8 juillet 2009 ;

Vu l'estimation du service des Domaines ;

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'abroger** la décision précédente N°2009.06.A.2.3 en date du 05 Juin 2009
- **D'autoriser** l'aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI 1056 de la Zone d'activités « La Tour Carrée » aux conditions telles que précisées ci-dessous, réservation d'une durée de 12 mois et sous réserve de la signature de la promesse de vente :

Commune	Parcelle	Superficie en m <sup>2</sup> (à préciser après bornage)	Prix au m <sup>2</sup> HT en €	Montant de la vente € HT	Montant de la TVA (19,60%)	Montant de la vente € TTC sur la base de 2 549 m <sup>2</sup>
TRUYES	Partie de la parcelle ZI 1056	2 549 m <sup>2</sup>	15 € HT	<b>38 235,00 € HT</b>	7 494,06 €	<b>45 729,06 € TTC</b>

au profit de M. PETRAULT (SCI TRATER) ou toute société qu'il représentera pour la mise en œuvre du projet d'implantation de l'entreprise SARL PETRAULT, actuellement domiciliée au 3 Les Graviers, 37 270 LARCAY;

- **D'imputer** la recette correspondante au compte 7015 fonction 90 centre de coût 0702 du budget annexe des zones d'activités ;
- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et notamment : les compromis et promesses de vente, actes notariés et tout document relatif à cette vente dans les conditions sus énoncées ;

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

**28 AOUT 2009**

Publié ou notifié le :

**- 1 SEP. 2009**



extrait conforme

Le Président,

Jacques DURAND